

Extrait du Commune de Saint-Sandoux

<http://www.saint-sandoux.fr/urbanisme-environnement/article/reconnaissance-etat-catastrophe>

Reconnaissance état catastrophe naturelle

- Urbanisme Environnement -

Date de mise en ligne : mercredi 9 octobre 2019

Commune de Saint-Sandoux

Reconnaissance de l'Etat de catastrophe naturelle pour les phénomènes de sécheresse et de réhydratation des sols argileux survenus en 2019

Vous avez la possibilité de demander en mairie la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les dommages subis sur vos bâtiments.

Adresser votre demande à Monsieur le Maire de Saint-Sandoux, accompagnée de photos détaillant les dommages subis.